Concours du Mois du Progrès du Nord

BON N° 64

Mot trouvé *Feuillage*

Découper et conserver ce bon.

Tableaux d'avancement

Dans la Magistrature

Cour d'appel et Tribunaux de première instance

Président : MM. Ch. Bosquet; Fabvret, présidents de Chambre à Douai ; Conseillers : MM. Anselme, Fayel, Pennelier, Riff, Thuillier, Wagon, conseillers à Douai.

Juges de 1re classe : MM. Delaît et Gobert, juges d'instruction à Lille ; Leclercq, juge à Lille.

Substitut du procureur de 1re classe : M. Campana, substitut à Lille.

Présidents de 2e classe : MM. Bouillon, président à Valenciennes ; Lacroix, président à Arras ; Morseu, président à Cambrai.

Juges de 2e classe : MM. Chadeffaux, juge à Boulogne-sur-Mer.

Procureur de la République de 2e classe : MM. Charron, procureur à Saint-Omer ; Deransart, procureur à Boulogne-sur-Mer ; Proisat, procureur à Arras.

Substitut du Procureur de la République de 2e classe : MM. Belliard, substitut à Cambrai ; Charlé, substitut à Arras.

Présidents de 3e classe : MM. Macqueron, président à Avesnes; Wiot, président à Montreuil.

Vice-présidents de 3e classe : MM. Bonthry, vice-président à Béthune ; Foucart, vice-président à Avesnes.

Juges de 3e classe : MM. Blondel, juge d'instruction à Avesnes ; Curmer, juge à Avesnes ; Hermand, juge à Béthune ; Tattegrain, juge d'instruction à Montreuil.

Juges suppléants : MM. Balinger, juge suppléant rétribué à Béthune ; Joppé, juge suppléant à Douai ; Savagner, juge suppléant rétribué à Boulogne ; Vermullen, juge suppléant rétribué à Valenciennes.

Dans la Police

M. Gaehlinger, commissaire central hors classe, à Lille, au traitement de 7.000 francs, est présenté pour le traitement de 8.000 fr. — M. Rind, commissaire central de classe exceptionnelle, à Boulogne-sur-Mer, au traitement de 6.000 francs, est présenté pour le hors classe à 7.000 fr. — M. Boinel, commissaire de police de 2e classe à Boulogne-sur-Mer, est présenté pour la 1re classe. — M. Pugnière, commissaire central de 2e classe, à Arras est présenté pour la première classe.

Sont présentés pour la 2e classe : M. Bordeau, commissaire de police de 3e classe, à Halluin. — M. Durart, commissaire de police de 3e classe à Coudekerque-Branche. — M. Engel, commissaire de police de 3e classe, à Saint-Pol-sur-Mer. — M. Petitpas, commissaire de police de 3e classe, à Dunkerque.

Sont présentés pour la 3e classe : MM. Baudart, commissaire de police de 4e classe, à Bergues ; Beaujean, commissaire de police de 4e classe, à Bohain ; Clément, commissaire de police de 4e classe, à Anîche ; Credot, commissaire de police de 4e classe à Comines ; Dannier, commissaire de police de 4e classe, à Esquerchin ; Falisse, commissaire de police de 4e classe, à Monvaux ; Lacroix, commissaire de police de 4e classe à Solesmes ; Marteau, commissaire de police de 4e classe, à Lièvin ; Montagne, commissaire de police de 4e classe, à Nieppe ; Saugrain, commissaire de police de 4e classe, à Dunkerque.

Police spéciale. — Sont présentés pour le traitement de 7.000 francs : MM. les commissaires spéciaux Delbove, de Dunkerque, et Ravin, de Calais, qui ont un traitement de 6.000 francs.

Pour le traitement de 4.800 : M. Blanc, commissaire spécial à Valenciennes.

Pour le traitement de 3.600 : MM. Dufour, commissaire adjoint à Lille ; Bardy, commissaire adjoint à Valenciennes ; Stoll, commissaire adjoint à Boulogne-sur-Mer.

L'INDEMNITÉ

aux soutiens de famille

Paris, 3 janvier.

Par une circulaire récente le ministre de l'intérieur a demandé aux préfets de lui faire connaître le nombre des demandes formulées en vue d'obtenir l'allocation journalière que la loi sur le recrutement permet d'accorder aux soutiens de famille, ainsi que les avis formulés par les commissions cantonales.

Les préfets viennent d'être invités, par circulaire télégraphique, à transmettre ces renseignements d'urgence et à indiquer sur quelles bases précises se sont appuyées les commissions cantonales pour accorder ou refuser l'allocation.

CONTES ET VARIÉTÉS

UN ANARCHISTE

Depuis minuit, il était là, sur un banc des Champs-Elysées, gardant sous son grand manteau à pèlerine l'engin meurtrier. On lui avait dit : De minuit à l'aube, choisis un moment favorable, il faut que l'œuvre soit accomplie avant le jour.

Et transi de froid, brûlant de fièvre, posé juste devant la demeure marquée, il avait, en cette nuit ténébreuse, passé par toutes les affres de la folie, du doute, de la terreur et du remords. Deux fois l'instant lui avait semblé propice et voilà qu'à l'heure d'agir, de se montrer digne du rôle actif que les frères lui confiaient, sa main inhabile au crime avait tremblé.

Pendant les heures d'agonie mentale qu'il venait de connaître, il avait essayé de trouver dans son cerveau torturé les raisons suffisantes à la condamnation qui frappait ces victimes inconnues de lui, et dans lesquelles le comité exécuteur voulait voir la personnification de l'ennemi détesté, le riche, le puissant !...

Le banquier visé avait une femme, deux petits garçons, une grande jeune fille, et, d'après les plans mûris longuement depuis des mois, la bombe devait du coup supprimer toute la famille si l'homme savait le glaive, l'endroit propice dans l'entrée, au-dessus de laquelle donnaient les trois chambres des maîtres...

Et il avait peur !...

Déjà, l'aube pâlissait, là-haut vers l'Arc-de-Triomphe, une clarté plus vive rosissait le ciel du côté des Invalides. Une dernière étoile s'éteignit dans les vapeurs grises des nuages, la jour insensiblement montait.

De lourdes charrettes de maraîchers se bâtaient vers les Halles, chargées à se briser, et les conducteurs, le fouet en main, marchaient près des bêtes en soufflant de temps en temps dans leurs doigts.

Et devant ces tableaux qui lui rappelaient sa jeunesse, ce nuillage du pays d'oc, l'homme frissonna. Ah le bon, le cher, l'heureux temps qui ne reviendrait jamais plus !

C'était très loin au bord du vieux Rhône, dans les environs de Château-Neuf-des-Papes, un coin de Provence fleuri de marjolaine et de genêts ; des champs d'oliviers faisaient dans le ciel limpide une jolie dentelle de feuillage gris, et les figuiers à l'automne mettaient dans l'espace le parfum troublant de leurs fruits mûrs. Les grenades éclataient sur l'arbre et les mûrcoutiers si continuellement généreux, que l'on ne ramassait pas leurs fruits, tant il y en avait : Dans une humble maison de ménagar, la mère et la fille aînée, Louisette soignaient les récoltes, faisaient les magnans (vers à soie) tandis que le père dressait en Camargue les taureaux des ferrades prochaines. Et lui, le fils, avait grandi dans ce milieu simple jusqu'au jour où de mauvais camarades d'Avignon l'avaient entraîné, à l'époque du tirage au sort. Désertant le foyer paternel, il avait fui, rôdant misérable et farouche dans les campagnes, jusqu'au jour où les compagnons l'avaient amené à Paris où, grâce à quelques services rendus au comité, il vivait.

Puis, le moment de se montrer digne de la confiance qu'on lui témoignait était venu. Il fallait agir. Lui, grisé d'orgueil, avait accepté. Et maintenant toute son enfance d'honnête garçon, tous les souvenirs mal éteints de ses premiers ans, protestaient et se levaient en foule contre le meurtre. La phrase de l'Evangile lui revenait, bourdonnante comme un glas, que d'invisibles et lointaines cloches auraient sonné pour lui seul.

« Tu ne tueras point ! »

Ainsi, par la fait même de son acte, cinq personnes, tout à l'heure pleines de vie, allaient disparaître, corps détruits, en bouillie sanglante, dont les membres voleraient aux quatre coins de l'hôtel.

Sa vie à lui ne lui importait guère, le châtiment attendu et certain ne l'effrayait point. Mais il songeait à la douleur de la mère la base, à la honte de la jeune sœur, dont personne ne voudrait pour femme. Une lutte effroyable se livrait en lui.

Maintenant le jour était venu tout à fait, un jour terne d'hiver parisien qui le soleil se refusait à éclairer. Sur l'avenue, les piétons se faisaient plus nombreux, des voitures commençaient à circuler, tandis que les balayeurs d'un pas traînant se mettaient à l'œuvre, les yeux encore lourds de sommeil, les mains gourdes de froid... Une dernière fois, l'homme regarda l'hôtel, le ciel, les arbres, la foule.

Puis il prit son élan... Mais ce ne fut point vers la maison qu'il se dirigea.

Dans un geste de folie, il courut à la Seine et, d'un mouvement rapide, enjambant le parapet, il plongea, son terrible engin dans les bras.

L'eau eut un grand remous, de hautes gerbes liquides s'élancèrent ; et quand les flots redevenus calmes, on voulut essayer de repêcher le noyé, une seule main fut retrouvée intacte, tout le corps disséminé, retourné d'un coup à la poussière première.

Jehan d'IVRAY.

Les soutiens de famille

Une lettre du Maire de Sin-le-Noble

M. Wilmot, maire de Sin-le-Noble et conseiller général, a adressé à M. le Préfet du Nord la lettre suivante :

« J'ai reçu il y a une huitaine de jours les décisions du conseil cantonal du canton de Douai-Nord institué par l'art. 12 de la loi du 7 août 1913.

« J'ai l'honneur de vous informer que pour ma commune qui compte 100 conscrits, le nombre d'admis comme soutiens de famille n'a été que de trois, soit donc 3 %.

En mon nom, comme conseiller général, et au nom du conseil municipal de Sin-le-Noble, comme maire de la commune, je proteste contre le nombre trop restreint d'allocations accordées par le conseil cantonal.

« J'estime que la pensée du législateur n'a pas été respectée, car si la loi de 1913 ne limite plus le nombre de soutiens de famille, c'est qu'il a été reconnu que le chiffre de 8 % qu'accordait la loi de 1905, était trop restreint ; on a donc fait le contraire de ce qu'avait voulu le législateur ; on a diminué en réalité le nombre de 5 % ; alors qu'il aurait dû être augmenté d'une proportion au moins égale, et pour être plus précis, je vous signalerai que dans ma commune, sept demandes de familles ayant moins de 1 fr. de ressources par personne et par jour pour vivre, ont été rejetées ; alors que la loi elle-même semble estimer qu'il faut 1 fr. 25, puisqu'elle fixe cette allocation à 1 fr. 25 par jour.

« Parmi les sept demandes que je vous cite, deux : dont une famille de huit personnes, comprenant 6 enfants en bas âge » et une autre de quatre comprenant « deux enfants incapables de travailler » ont moins de 0 fr. 35 par jour et par tête pour subvenir à leur existence.

« Je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire parvenir ma protestation aux pouvoirs compétents et je vous sollicite d'intervenir personnellement pour que des ordres soient donnés aux commissions cantonales afin que la pensée du législateur et l'esprit de la loi soient un peu mieux respectés et afin surtout que l'on tienne compte des ressources insuffisantes des familles postulantes.

« J'ose espérer qu'il vous plaira pour les demandes pour lesquelles vous avez formulé un avis favorable d'attaquer les décisions du conseil cantonal. Nous éviterons ainsi que des parents réduits à la misère viennent demander à l'assistance publique de prendre leurs enfants.

« Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

« (Signé) : A. WILMOT. »

Dernière Heure

(NOS DEPECHES)

Mort de M. Raoul Pugno

Paris, 3 janvier.

Une dépêche de Moscou nous apprend la mort soudaine du pianiste et compositeur français Raoul Pugno, qui était depuis quelques jours à Moscou.

L'artiste vient d'être enlevé d'un coup soudain en pleine force, semblait-il, et en pleine possession d'un talent où une haute virtuosité et une séduction unique s'unissaient à un sens très musical. Pugno ne possédait pas seulement les secrets de son art d'exécutant ; il était encore un poète du piano, un interprète original des maîtres au style desquels il s'adaptait, d'ailleurs, avec une rare souplesse.

Né à Montrouge (Seine), le 23 juin 1852, Raoul Pugno avait fait ses études musicales au Conservatoire de Paris. Après avoir obtenu successivement le premier prix de piano (1866) le premier prix de solfège (1867), le premier prix d'harmonie et d'accompagnement (1867), le deuxième prix de fugue (1889) et le premier prix d'orgue (1879), il devint organiste et maître de chapelle à l'église Saint-Eugène à Paris (1871-1872), puis il aborda le théâtre. Il débuta en donnant à Aeniètes une petite opérette : *A qui la trompe* (1877), puis, après avoir fait exécuter eux Concerts populaires une grande scène religieuse, la *Résurrection de Lazare* (1879), il a fait représenter la *Fée Cocotte* féerie (1881); les *Papillons*, ballet, avec Lippacher (1881); *Ninetta* (1882), *Vivians*, ballet (1886); le *Soir* (1887); le *Valet de cœur* (1888); le *Retour d'Ulysse* (1889); la *Vocation de Marius* (1890); la *Danseuse de corde*, ballet (1892); *Pour le drapeau*, mimodrame (1895); le *Chevalier aux fleurs*, ballet avec M. André Messager (1897).

Les obsèques de Fragson

Paris, 3 janvier.

Les obsèques de Fragson ont été célébrées cet après-midi. Les amis du malheureux chanteur s'étaient réunis à la maison mortuaire, rue Lafayette, où sa dépouille avait été ramenée de la Morgue le matin. A Notre-Dame-de-Lorette, un immense concours de curieux, amis ou indifférents, avaient envahi l'église dès 2 heures de l'après-midi. Le cortège funèbre ne put y pénétrer, à trois heures, que précédé de gardiens de la paix qui obligèrent, au milieu d'un désordre assez scandaleux, les assistants à ouvrir un passage dans leurs rangs serrés.

Le deuil était conduit par M. Bosc, directeur de Tobarin, et M. E. Bloch, tous deux amis personnels du défunt. Dans le cortège, parmi de nombreuses personnalités du monde du théâtre et des music-halls, les assistants se montraient MM. Mayol, Furay, des délégations du personnel des scènes où Fragson avait chanté. Des couronnes nombreuses avaient été envoyées par la direction, les artistes et le personnel de l'Alhambre, des Folies-Bergère, de la Scala, de l'Eldorado, de l'Olympia, l'Association des artistes dramatiques, etc., etc.

La circulation a été longtemps interrompue aux alentours de l'église. Dans la rue, des camelots offraient au public « les dernières chansons de Fragson ».

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montmartre.

Chez les Vignerons de l'Aube

Troyes, 3 janvier.

Les habitants de la commune de Ville-sur-Arce se sont réunis aujourd'hui pour protester contre le séjour prolongé de la gendarmerie dans la commune.

Dans l'ordre du jour qu'ils ont voté, ils déclarent qu'ils ont assurément le droit, après trois années d'attente dans la plus parfaite tranquillité, de crier bien fort leur mécontentement de voir le gouvernement décidé à maintenir l'exclusion de l'Aube à la Champagne ; ils ne pensent pas que leurs justes protestations peuvent expliquer la présence de la force publique au milieu d'une population d'honnêtes et laborieux travailleurs ; ils considèrent cette présence comme une insulte et une provocation et rendent responsables de tout ce qui pourrait arriver les auteurs des ordres donnés.

Des prisonniers se mutinent près du Caire

Le Caire, 3 janvier.

Une révolte a éclaté ce matin dans le prison de Dourah, près du Caire.

Les prisonniers ont maltraité les gardiens qui d'abord ont riposté en tirant à blanc ; mais cette protestation ne produisant aucun effet, les gardiens ont tiré à balle. Il y a 4 prisonniers tués et 50 blessés. L'ordre a pu être rétabli.

LE MAUVAIS TEMPS

Sur la Méditerranée et en Provence

Alger, 3 janvier.

Une violente tempête du nord-ouest sévit sur toute la côte ; la mer se trouve démontée. La navigation devient impossible ; des vapeurs ont cassé leurs amarres et ont subi de ce fait quelques avaries.

Marseille, 3 janvier.

Une vague de froid passe en ce moment sur la région. Le thermomètre est descendu jusqu'à 18 degrés au-dessous de zéro. On signale une dizaine de victimes par congestion causée par le froid. Le Rhône est gelé sur une grande étendue.

On a à enregistrer quatre nouveaux décès aujourd'hui parmi les troupes créoles à Cette et à Marseille, ce qui porte à 23 le chiffre de ceux qui sont morts de froid.

DANS LA HAUTE-GARONNE

Toulouse, 3 janvier.

Un froid très vif règne dans tout le département. La nuit dernière le thermomètre est descendu à 7° au-dessous de 0 ; ce matin, le température a'est légèrement relevée, mais à cinq heures la neige s'est mise à tomber à gros flocons et rend très difficile la circulation.

EN SAONE-ET-LOIRE

Châlon-sur-Saône, 3 janvier.

Un froid rigoureux sévit dans le département de Saône-et-Loire ; les rivières charrient des glaçons ; les bateaux restent emprisonnés dans les canaux gelés.

On signale quatre morts, à Saint-Bonnet-de-Cray, à Mornay, au Creusot et à Dennery, dues au froid.

Un rocher tue quinze ouvriers

A RABAT

Rabat, 3 janvier.

Ce matin, vers 3 heures, sur les rives du Bou-Regrag, un énorme bloc s'est détaché d'une falaise et a écrasé une quinzaine d'ouvriers marocains qui ont tous succombé ; il y a eu en outre trois blessés.

On commence à retirer les cadavres de dessous les décombres ; les autorités sont sur les lieux. Les officiers dirigent les équipes de soldats et de Marocains pour les travaux de sauvetage.

Les travaux pour la recherche des victimes ont été terminés à la tombée du jour. 22 cadavres ont été retirés et quatre ouvriers blessés ; plusieurs morts sont méconnaissables. On craint que d'autres victimes ne soient restées sous les blocs de rochers.

Les travaux de déblaiement sont gênés par la neige fondue qui tombe à torrent.

Les soldats du génie et les sauveteurs travaillent avec dévouement. Le nombre des victimes est grand parce que de gros blocs sont tombés sur le café maure dans lequel se trouvaient une centaine de consommateurs.

NORD

LANDRECIES

Un monument. — La Municipalité de Landrecies, de concert avec l'autorité militaire, va élever un monument à la mémoire du sous-lieutenant Poignon, ex-officier au 81e de ligne, qui fut victime d'un accident d'aéroplane à l'aérodrome de La Brayelle (Douai).

MAIRIEUX

Incendie. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, un incendie a détruit la vieille ferme d'Hautmont, ex-propriété de l'abbaye d'Hautmont. Cette ferme appartient à M. Sirot qui éprouva un préjudice de 16.000 francs. Elle était louée par M. Lety, cultivateur, qui subit une perte de 11.000 francs pour ses machines agricoles brûlées. Deux locataires, MM. Zélé et Flament accusent 2000 francs de pertes. Une partie du bétail et du matériel agricole a été sauvée. Au cours du sauvetage deux pompiers ont été blessés. M. Lety, cultivateur, a été brûlé aux mains et à un pied.

NEUF-MESNIL

Arrestation d'un déserteur. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation le sieur Charles Métry, 38 ans, qui abandonna son corps le 145e R. I. a quinze ans. Charles Métry après avoir habité 12 ans la Belgique, vint se fixer, il y a quatre ans, en France à Billy-Montigny, puis à Neuf-Mesnil. Il est marié et père de sept enfants.

Une rixe a éclaté entre Mme Honoré Lespilette née Blanche Maréchal, et Mme Lecomte, à propos de commérages. Mme Lespilette a brisé un carreau de fenêtre chez Mme Lecomte qui a violemment frappé son adversaire à la tête avec un sabot. Mme Lespilette porte une blessure au front et à l'œil gauche.

Légion d'honneur

Nous apprenons avec le plus grande satisfaction, la nomination de l'excellent et distingué chef de la musique du 8e régiment d'infanterie, M. Wiseccq, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Tout Saint-Omer applaudit à cette distinction méritée par 31 années de brillants et dévoués services.

La garnison de Nancy

Nancy, 3 janvier.

Le bruit court que le 79e d'infanterie serait sur le point de quitter Nancy, où il serait remplacé par le 5e d'infanterie en garnison à Paris.

Le Crime de Lezennes

UNE PLAINTE EN ESCROQUERIE EST DÉPOSÉE CONTRE THÉRON

On se rappelle que Théron, lors de son arrestation, déclara avoir travaillé successivement aux Usines de Fives, et chez MM. Dujardin et Dhondt, constructeurs à Lille; des enquêtes menées alors par la police de sûreté, pour contrôler les déclarations du bandit, permirent de constater qu'en ces différents établissements Théron s'était fait embaucher sous de fausses identités, se faisant appeler à la fois Théron à l'usine de Fives, Bourgaerd chez Dujardin, et Lafon chez Dhondt.

D'autre part les policiers et les magistrats instructeurs firent une autre constatation qui, certes, était de beaucoup plus importante que la première : on remarqua, en effet, que le séjour du bandit dans ces ateliers avait été de courte durée et que, chaque fois, il avait été obligé de cesser le travail par suite d'accidents, toujours survenus quelques heures après sa première entrée en fonction. C'est ainsi que dans les trois établissements cités plus haut, Théron entrait à 7 heures du matin, avec le personnel habituel, et que vers 10 heures un accident quelconque survenait au cours duquel il se blessait plus ou moins grièvement et le mettait dans l'impossibilité complète de poursuivre sa besogne. Chaque fois, le sinistre individu invoquait le secours des assurances contre les accidents et pouvait ainsi passer plusieurs mois dans une incapacité de travail quelque peu rémunératrice, recevant des allocations variant entre 10, 12 et 15 fr. par jour. Or, comme ces blessures, soit aux jambes ou aux bras, ne présentaient aucun caractère de gravité, le bandit pouvait s'occuper à divers travaux de mécanique automobile, ajoutant ainsi à ses connaissances de la science des voitures-moteurs, toute la pratique nécessaire pour faire un bon chauffeur ; et l'on sait pourquoi il poursuivait ce but.

Or, ce stratagème découvert par la police ne pouvait donner lieu à aucune poursuite, aucune plainte n'ayant été faite par un tiers, d'autant plus que, dans chaque cas, le certificat médico-légal avait été délivré en bonne et due forme.

Mais voici que, après la longue instruction qui édifia le public sur la conscience des bandits inculpés dans l'affaire de Lezennes, les intéressées, qui sont les Compagnies d'assurances, portent plainte en escroquerie contre Théron.

Par l'organe d'un avocat, deux compagnies, la « Phénix Espagnol » et la « Syndicat de Garantie du Nord et du Pas-de-Calais », ont, en effet, adressé, hier, au parquet, une plainte avec toutes preuves utiles à l'appui ; une nouvelle instruction sera donc ouverte à ce sujet et tout porte à croire que le bandit anarchiste sera, de ce côté, légitimement condamné.

LES PLUS BELLES

Cartes de Visite

les moins chères, les mieux soignées

SONT FAITES

à l'Imprimerie du

PROGRÈS DU NORD

27, rue de Béthune, LILLE

ACCIDENT MORTEL

aux Mines de Courrières

Le moulineur Hubert Marcon, demeurant à Lens, occupé à la fosse N° 5 des Mines de Courrières, à Sallaumines, avait engagé l'avant du corps dans la cage en poussant une berline. Une fausse manœuvre fit monter la cage. Pressé, il eut la poitrine défoncée et mourut sur le coup.

Enfant brûlé à Cuinchy

Le petit Cornil Roose, âgé de 7 mois, était assis près du feu, sa sœur fit tomber sur lui une casserole d'eau bouillante. Malgré tous les soins que l'on put lui donner, le pauvre enfant est mort après d'atroces souffrances.

Carnet du Lecteur

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Un concours pour l'admission à l'emploi de contrôleur-adjoint des douanes (épreuves écrites) sera ouvert les 22 et 23 avril 1914 dans les résidences suivantes :

Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Perpignan, Bordeaux, Nantes, Brest, Rouen, Paris et Alger.

Les demandes d'admission et les pièces justificatives devront être produites au plus tard le 1er mars 1914.

Pour tous renseignements, les candidats du département du Nord devront s'adresser à l'une des directions des douanes de Dunkerque, Lille ou Valenciennes.

Concours pour un emploi d'expéditionnaire dans les bureaux de la Sous-Préfecture d'Avesnes. — Un concours sera ouvert prochainement pour un emploi d'expéditionnaire dans les bureaux de la Sous-Préfecture d'Avesnes.

Le programme du concours et la nomenclature des pièces nécessaires à la constitution des dossiers seront adressés à toute personne qui en fera la demande écrite à la Sous-Préfecture.

Le délai d'inscription expire le 12 janvier 1914.

Les candidats doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations militaires. Ceux d'entre eux qui rempliront les conditions nécessaires pour prendre part aux épreuves seront avisés individuellement de la date du concours.

Feuilleton du 4 Janvier 64

La Bande Rouge

(Les Pollet et leurs complices)

PAR

M. Eugène Lagrillière-Beauclerc

— Il n'est pas possible, dit M. de Kergorant, que les ravisseurs ne fassent pas connaître leur but et leurs intentions. Ils n'ont pas exécuté cet audacieux coup de force sans y avoir un intérêt quelconque et c'est cet intérêt qu'il faudrait connaître.

— C'est sans doute quelque prétendant éconduit qui se venge et cherche à compromettre Mademoiselle Marguerite Lordeur, afin de la forcer la main, dit M. Georges de Martinac.

— La chose semble en effet probable, reprit M. de Mérande, mais dans ce cas, nous ne tarderons pas à être fixés sur le nom de l'organisateur de ce rapt.

— Ce n'est certainement pas à nous qu'il fera cette révélation, objecta M. de Kergorant.

— Non. Mais il aura très certainement fait connaître son intention à Marguerite et peut-être qui nous lui écrira sur les propos parvenus de son ravisseur. Ce n'est pas pour conserver la jeune fille indéfiniment loin de sa famille que ce misérable l'aura enlevée.

— Attendons demain, dit tristement M. de Mérande. Peut-être saurons-nous dans quelques heures l'explication de cette étrange affaire.

— En tout cas, dit avec énergie M. Georges de Martinac, je vous demanderai la permission de me mettre en route dès l'aube. On ne saurait attendre placidement des nouvelles qui viendront ou qui ne viendront pas. Chaque minute doit être une torture pour mademoiselle Marguerite.

— Vous avez raison, approuva M. de Kergorant. Et je vous accompagnerai. Quant à vous, cher ami, ajoute-t-il en s'adressant à M. de Mérande, vous devez rester au château. Peut-être serez-vous renseigné avant nous. Et puis, nous n'avons pas besoin d'être trois. M. Georges et moi rechercherons le piste à suivre. Nous retournerons à la Croix des Bruyères et à la clarté du jour peut-être distinguerons-nous la trace fraîche des roues de l'auto, parmi les autres empreintes. Nous aurons ainsi une direction et nous n'irons pas par les chemins, comptant uniquement sur le hasard pour guider nos pas.

Ce plan fut accepté et tout le monde alla se reposer, l'anxiété au cœur, l'inquiétude au fond de l'âme.

⁂

A l'heure où le soleil émergeant des profondeurs de l'horizon s'élevait radieux, étincelant, dans un ciel clair, MM. de Kergorant et Georges de Martinac qui avaient fait atteler au château une voiture légère, s'engageaient sous bois, se dirigeant vers le carrefour de la Croix des Bruyères.

Dans le f...ll.g, les oiseaux saluaient gaîement de retour du jour. Une source jaillissant du roc faisait entendre sa chanson de cristal à laquelle succédait le murmurement de l'eau qu'absorbaient les mousses dans un sourd tressaillement.

La journée s'annonçait splendide et la vision de cet épanouissement de verdure trouée par les rayons du soleil se jouant dans les branches et les dorant d'un reflet fauve, aurait mis de la joie au cœur des deux voyageurs et le souci des causes de leur promenade matinale n'avait pas été pour eux, la cause d'une morne tristesse.

En arrivant à la Croix des Bruyères, ils descendirent de voiture. M. de Kergorant s'engagea dans un des chemins et M. G. de Martinac sur la route voisine, penchés tous deux vers le sol et s'efforçant de retrouver les traces du passage de l'automobile.

Ils étaient très occupés à cette intéressante besogne, lorsqu'un jeune paysan, vêtu à la façon des bergers, apparut au tournant d'un sentier débouchant sur le clairière.

En apercevant les deux hommes, il fit un mouvement en arrière, puis, s'arrêta brusquement, ne sachant trop s'il devait continuer son chemin ou prendre la fuite.

Après deux secondes de réflexion, c'est à cette dernière idée qu'il s'arrêta et prenant ses jambes à son cou, il détala dans la direction d'où il venait.

Obéissant à un sentiment instinctif, M. de Martinac s'élança à la poursuite de jeune paysan, pensant que ce garçon devait avoir des raisons pour se sauver ainsi.

Le berger courait bien, mais la pratique des sports avait donné à Georges de Martinac des jarrets d'acier, aussi n'eut-il aucune peine à rattraper le fuyard dont il arrêta net la course précipitée.

— Hé là ! jeune homme ! où courez-vous ainsi ?

— M'sieu, faut me lâcher, vous me faites mal sur bras.

— Réponds d'abord à ma question. Pourquoi te sauves-tu en nous apercevant. Tu ne dois pas avoir la conscience nette.

— J' sais pas, m'sieu !

A ce moment, M. de Kergorant s'était rapproché.

— Où vas-tu ? interrogea-t-il.

— A Chyvelde, dit le jeune homme après un instant d'hésitation.

— Cela n'est pas vrai, dit M. de Kergorant, tu tournais le dos à la route qui y conduit.

A ce moment, le berger, dont ils remarquèrent alors l'air sournois, l'œil faux et la bouche mauvaise, donna une vigoureuse secousse pour se dégager de l'étreinte de Georges, mais cet effort eut pour unique résultat de resserrer encore l'étau qui lui broyait le bras.

— Ouais ! fit M. de Kergorant. Voilà un gaillard qui me paraît très décidé à nous fausser compagnie au pas de course.

— Raison de plus pour que nous ne le lâchions pas.

— Il doit être intéressant à interroger. Nous allons l'emmener avec nous au château de Mérande.

En entendant ces mots, le berger fit un geste d'effroi, et regarda anxieusement autour de lui, cherchant vaguement un secours se produisant sous une forme quelconque.

— Tiens ! fit M. de Martinac. On dirait qu'il connaît le château de Mérande.

— Cela paraît même le troubler un peu.

Le berger, très pâle, restait silencieux.

— Je parierais bien que ce jeune cert doit connaître quelque chose de l'histoire qui nous occupe. Et d'abord de quel pays es-tu?

— Je suis de Vieux-Bergain, dit le paysan, après un moment d'hésitation.

— Bon ! Et où allais-tu ? Ne nous raconte pas de nouveau ton histoire de course à Chyvelde. Tu allais dans une autre direction, mais où ?

— B'abord, répondit-il rageusement. De quel droit m'interrogez-vous ?

Vous n'êtes pas des flics. Alors, je vais où je veux et ça ne vous regarde pas.

Et il fit de nouveau un geste violent pour se dégager. geste qui n'eut pas plus de succès que le précédent. Toutefois, dans ce mouvement, la poche de sa veste s'entr'ouvrit et l'angle d'une enveloppe de lettre apparut.

M. de Kergorant s'empara sans façon de l'enveloppe en disant :

— Tiens ! une lettre cachetée !

Nous aurons peut-être un renseignement sur ce berger peu bavard, en lisant l'adresse de cette lettre.

Le berger perdit alors contenance, et d'une voix tremblante, il dit :

— Eh bien, je peux vous l'avouer. Il n'y a pas de mal à ça. J'allais porter cette lettre à M. le comte de Mérande.

— En effet, dit M. de Kergorant. La lettre est adressée à M. de Mérande.

— Oh ! oh ! fit M. de Martinac. Je crois bien que nous n'aurons pas perdu notre matinée. Il est tout à fait inutile de chercher les traces de l'automobile, ce jeune homme nous renseignera tout à l'heure.

— Je n'ai rien à vous dire. On m'a donné vingt sous en me recommandant de mettre cette lettre dans la boîte placée à la grille d'entrée du château et on m'a dit de ne pas me faire voir, voilà pourquoi. Je voulais m'enfuir tout à l'heure.

— Eh bien, mon garçon, puisque nous l'a'ons vu et que nous te tenons, tu vas nous accompagner au château de Mérande et tu pourras porter la réponse de la lettre à celui qui te l'a confiée.

— Il n'y a pas de réponse.

— Il y en aura une, mais ce n'est peut-être pas toi qui la porteras. Allons oust ! en voiture ! grimpe et ne bouge plus, si tu ne veux pas faire connaissance avec ce bibelot.

Et M. de Martinac lui plaça devant les yeux, un revolver qu'il remit aussitôt en poche, après son alléchante promesse, ajoutant :

— Il ne te sera fait aucun mal, mais si tu tentais encore de te sauver, je t'abats comme un perdreau. Tu as bien compris.

Le berger fit un geste de douloureuse résignation et la voiture, tournant bride, repartit vers Mérande, au trot allongé de son cheval, un des meilleurs des écuries du comte.

M. de Kergorant avait mis précieusement, dans son portefeuille, la lettre destinée à M. de Mérande.

(A suivre).